



FRANCE

18^{ème} Commission du Développement Durable des Nations Unies (CDD18)

TABLE RONDE DE HAUT NIVEAU RELATIVE A LA GESTION DURABLE DES DECHETS ET DES PRODUITS CHIMIQUES

Intervention prononcée par Mme Michelle Pappalardo,
Commissaire générale au Développement durable
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
(MEEDDM)

New York, 13 mai 2010

(Seul le prononcé fait foi)

M. Le Président,

Je vous remercie de me donner l'occasion de participer à cette discussion relative aux moyens d'améliorer la gestion durable des déchets et d'expliquer les différentes étapes de notre expérience, en France, dans ce domaine. Je tiens également à m'associer à la déclaration qui vient d'être prononcée par l'Union européenne.

Dans les années 90, les objectifs de la politique française ont porté sur l'amélioration du traitement des déchets notamment par la systématisation du tri sélectif et de sa collecte. La plupart de ces objectifs ont été atteints grâce notamment à un investissement important apporté aux collectivités locales.

En 2009, une nouvelle politique nationale de gestion des déchets a été lancée dans le cadre d'un plan d'actions 2009-2012 qui place au cœur des priorités **la prévention** ainsi que **le recyclage matière et organique**, allant jusqu'à la valorisation énergétique lorsque d'autres solutions ne sont pas possibles.

Les outils pour atteindre ces deux objectifs sont souvent **mixtes** et portent sur :

- l'éco-conception ;
- le développement du principe de responsabilité élargie des producteurs ;
- l'information du public, par l'étiquetage notamment;
- la fiscalité par une tarification incitative ;
- la recherche et l'innovation.

Mais, finalement, le meilleur moyen d'améliorer la gestion des déchets est d'en faire une des composantes de **l'économie verte** puisque celle-ci repose sur une gestion efficace des ressources naturelles. L'éco-conception, la réutilisation et le recyclage y contribuent tout particulièrement.

Toutefois, au-delà de ces aspects techniques, l'économie verte passe aussi par une modification des comportements des citoyens. Ces changements se trouvent facilités lorsque ceux-ci comprennent que les contraintes imposées par la gestion des déchets ont :

- **un intérêt social**, notamment parce que le tri, le recyclage et la réutilisation sont créateurs d'emplois ;
- **un intérêt économique**, parce qu'ils sont générateurs de valeur ajoutée et incontournables pour permettre le développement ;
- et, qu'en définitive, ils participent à **un modèle de société durable**, la limitation de la quantité de déchets permettant notamment de limiter les transferts de déchets et leurs nuisances sanitaires et environnementales.

La question du transfert illégal de déchets dangereux est à cet égard particulièrement cruciale.

En matière **de gouvernance internationale**, la France soutient tout particulièrement le processus des synergies entre les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. La coopération et la coordination de ces trois conventions avec l'Approche stratégique sur la gestion des produits chimiques (SAICM) devrait également être renforcée et des liens avec la future convention internationale sur le mercure devraient être établis.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention.